

# J'ai un problème dans mon logement

Votre logement présente des problèmes tels que des traces d'humidité, des fuites de toiture, des problèmes dans l'installation électrique, dans l'évacuation des eaux usées, etc... Vous pouvez demander à votre propriétaire de réaliser les travaux et/ou contacter le Service d'Hygiène de la Ville.

## J'ai un problème dans mon logement : mode d'emploi

### 1. Vous êtes locataire : prévenez votre propriétaire

Si vous constatez un dysfonctionnement à l'intérieur de votre logement, votre premier réflexe est d'interpeler officiellement votre propriétaire pour qu'il satisfasse à ses obligations.

### 2. Prévenez votre assurance

En parallèle, notamment pour les problèmes d'humidité (dégât des eaux, fuite de toitures...) : pensez à prévenir votre assurance.

**3. Vous pouvez contacter le Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Ville.** Il est régulièrement interpellé sur les cas suivants :

- Problèmes d'humidité dans le logement
- Fuites de toiture
- Problèmes dans l'installation électrique
- Dysfonctionnement de l'installation de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire
- Isolation (entrées d'air ou d'eau) des portes ou fenêtres
- Problèmes d'évacuation des eaux usées ou eaux pluviales
- Risque d'intoxication au monoxyde de carbone ou au plomb (contenu dans les peintures anciennes dégradées)
- Etc...

Le Service conviendra avec vous d'un rendez-vous pour réaliser un contrôle du logement par un inspecteur de salubrité commissionné par le Préfet et assermenté. Il distinguera ce qui est à la charge du propriétaire et/ou du locataire.

Service Communal d'Hygiène et de Santé

Hôtel de Ville

Tél : 03 59 63 43 90 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15

[schs@ville-tourcoing.fr](mailto:schs@ville-tourcoing.fr) (<mailto:schs@ville-tourcoing.fr>)

## Mon logement est en très mauvais état : que faire ?

Mon logement est en très mauvais état : que faire ? (<https://www.anil.org/habitat-degrade/>)

Mon logement me semble non décent ou non conforme : comment agir ? (

[http://www.adil01.org/wp-content/uploads/Votre-logement-ou-votre-immeuble-vous-para%C3%AEt-non-d%](http://www.adil01.org/wp-content/uploads/Votre-logement-ou-votre-immeuble-vous-para%C3%AEt-non-d%t)  
)

- Vous pouvez appeler le SCHS pour fixer un rendez-vous afin de constater les désordres dans le logement.
- Vous souhaitez être accompagné gratuitement par un juriste, contactez l'ADIL au 03.59.61.62.59.

## **J'ai des difficultés pour me loger**

+ d'infos sur les dispositifs d'aide au logement ([/difficulte-logement](#))